

COMPTE RENDU DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE DU CCAS DU 23 JANVIER 2019 A 18 H 00

Président de séance : PAULIN Pascale ;

Présents : CORAILLER Andrée ; PUGET Geneviève ; JANIN Véronique ; THOMAS Hélène ; CAZALET Pierrette ; AURILIO Gislaine ;

Procurations : GAMARD Philippe à PAULIN Pascale ; STOLBOWSKY Marie-Josèphe à JANIN Véronique ;

Absents : PESLE Pascale ; SALINAS Joséphine ;

Secrétaire de séance : AURILIO Gislaine

Madame la Présidente de séance ouvre la réunion de la Commission Administrative à 18h08.

Approbation à l'unanimité du compte-rendu du 12 décembre 2018.

1/ AIDE A PERSONNE EN DIFFICULTE

Pas de demande financière.

2/ BILAN GOÛTER ET COLIS DES RETRAITES

Il y a eu 92 personnes inscrites pour le goûter et 59 colis douceur distribués.

3/ BOURSE AU PERMIS

Nous avons appris que l'auto école de saint Laurent des arbres avait fermé. Concernant Océane qui a déjà fait ses 30 heures, mais n'a pas passé son code. Le CCAS accepte de verser le premier acompte de 250 € lors de sa nouvelle inscription dans une autre auto école. Lors du prochain CCAS, il y aura une nouvelle délibération pour la bourse au permis.

4/ SUBVENTION FNATH

Madame la Présidente de séance informe la Commission Administrative d'un courrier en date du 17 décembre 2018 reçu de la FNATH sollicitant une subvention pour l'année 2019. Cette subvention permettrait d'apporter un soutien financier à cette association représentée localement dans le cadre de ses participations et de ses actions menées envers les accidentés de la vie.

CONSIDERANT qu'il convient de prendre en compte les besoins financiers de cette association,
La Commission du CCAS décide de verser la somme de 100 € pour l'année 2019 à la Fédération Nationale des Accidentés du Travail et des Handicapés d' Alès.

Les crédits seront inscrits au budget primitif 2019, à l'article 6574.

Voté à l'unanimité - 9 voix pour.

5/ ACTION 2019

Le CCAS reconduit la formation de la Croix Rouge pour les élèves du CM2.
Conférence sur la santé par l'association ARCOPRED.

6/ DIVERS

Lecture des statuts de l'association des seniors de l'A.S.S.L sur le point mettant en cause le CCAS, un courrier sera envoyé à Mme CARPENTIER et sera affiché.

La prochaine réunion du CCAS sera le 20 février 2019

La séance est levée à 19 h 25.

La Présidente de séance,



Pascale PAULIN

